## Initiatives parlementaires

ragés à poursuivre leurs études aux niveaux secondaire, collégial et postsecondaire.

Pour bien faire comprendre l'importance que l'éducation revêt dans la vie de tout le monde, on mettra au point une stratégie de communication qui expliquera à tous les détenus l'importance de l'éducation pour une réintégration réussie dans la société.

Les programmes d'alphabétisation déjà en place dans nos pénitenciers fédéraux se sont révélés très fructueux. Le SCC cherche à collaborer avec les provinces pour maintenir la qualité des cours et obtenir l'accréditation provinciale. Il faut que l'on comprenne que l'alphabétisation des détenus devrait donner accès à la formation professionnelle ou permettre de poursuivre des études à des niveaux plus élevés.

À cet égard, le SCC prévoit également, pour les années à venir, insister sur la participation des détenus pour obtenir une instruction du niveau de la dixième année tout en continuant à promouvoir en priorité la poursuite d'une instruction de huitième année. Il va en outre établir une stratégie globale visant à surmonter les difficultés d'apprentissage des détenus.

En conclusion, je crois donc que, par le truchement du SCC, le gouvernement fédéral travaille à la réintégration sociale des détenus grâce à l'éducation de base des adultes. Les résultats reflètent nettement les efforts accomplis dans ce domaine. Je puis vous assurer que le Service correctionnel va poursuivre son travail à cet égard.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis en faveur de la motion présentée par mon collègue. Mais d'abord je voudrais exposer brièvement le problème de l'analphabétisme.

Bon nombre de députés se souviendront que, selon Southam et d'autres chercheurs, l'analphabétisme touche environ 25 p. 100 des Canadiens. Il existe aujourd'hui au Canada quelque 5 millions d'analphabètes fonctionnels, nous dit-on. Il importe toutefois de savoir ce qu'on entend par analphabète fonctionnel. C'est une personne qui ne sait pas lire, écrire et compter suffisamment bien pour pouvoir donner sa pleine mesure dans la société ou recevoir de son milieu tout ce qu'il pourrait apporter.

Comme je l'ai dit, il y a environ 5 millions d'analphabètes fonctionnels au Canada. Ceux-ci proviennent de plusieurs groupes. Par exemple, les personnes âgées représentent un nombre disproportionné de ce type d'analphabètes parce qu'elles n'ont pas eu les mêmes

possibilités que nous. Elles devaient commencer à travailler à un plus jeune âge que nous.

Il y a aussi les autochtones qui n'ont pas eu la même chance que nous, quoique dans leur cas la situation s'améliore plutôt rapidement.

Les nouveaux Canadiens forment un autre groupe: certains d'entre eux savent déjà lire et écrire une langue autre que le français et l'anglais, mais d'autres ont besoin d'une aide spéciale.

Un autre groupe est composé des personnes qui ont des difficultés ou un handicap en matière d'apprentissage. Il y a enfin ceux qui ont déjà su lire, écrire et calculer suffisamment bien pour fonctionner dans la société, mais qui sont aujourd'hui dépassés, en raison de l'évolution rapide des exigences nouvelles de la société. Le débat d'aujourd'hui porte spécialement sur les détenus.

Je voudrais parler quelques instants de la population carcérale. D'après ce que disent les médias, il y a envion 12 000 personnes dans les pénitenciers fédéraux, mais les auteurs ne s'entendent pas sur le taux d'analphabétisme. J'ai lu qu'il se situe entre 40 et 75 p. 100. J'ai entendu dire aujourd'hui qu'il s'élevait à 65 p. 100. Selon d'autres documents, ce serait 50 p. 100. Nous pouvons certes convenir que c'est un taux élevé, plus élevé que la moyenne nationale et que, de toute évidence, nous devons prendre des mesures particulières pour faire face à cette situation.

Selon ces mêmes sources, seulement 500 personnes par année ont participé à des programmes d'alphabétisation il y a quelques années et environ 150 d'entre eux les ont terminés. Ce nombre a augmenté ces dernières années, mais il reste encore beaucoup à faire de ce côté.

Permettez-moi de citer un extrait d'un rapport spécial portant sur l'alphabétisation et intitulé: *Breaking Down Invisible Walls*:

Dans une société où les illettrés sont marginalisés, incapables de participer pleinement, l'alphabétisation peut grandement aider les ex-détenus à ne pas récidiver.

Nous devons nous rendre compte que l'alphabétisation peut contribuer à la réadaptation des détenus. Elle n'est pas une panacée, mais elle peut manifestement être utile.

L'alphabétisation ne signifie pas uniquement apprendre à lire, écrire et compter. Ces aptitudes sont certes importantes dans une société comme la nôtre, qui change très rapidement et où ces exigences s'accroissent en fait quotidiennement. Il s'agit également d'acquérir des aptitudes à la vie quotidienne, d'apprendre à vivre en dehors